



ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE DE  
**Floréal**  
Avenue de Cour 14 1007 Lausanne

# ***Mémento d'information aux parents pour l'année scolaire 2024-2025***

# Index

---

## A

Accès des parents dans les bâtiments ou dans les cours de récréation.....	9
Accidents dans le cadre scolaire.....	9
Animation en éducation physique.....	10
Annonce d'absence.....	10
Assurances.....	10
Autres partenaires de l'école de Floréal.....	15

---

## C

Changement d'adresse.....	10
Circulation devant l'entrée des collèges.....	10
Coordonnées de l'établissement.....	8

---

## D

Demande de congé.....	10
Demi-journées de congé.....	11
Documents officiels.....	11
Droit à l'image et protection des données des élèves.....	11

---

## E

Entrée et sortie des bâtiments.....	11
Ethique et cultures religieuses.....	11

---

## H

Horaires des classes.....	8
---------------------------	---

---

## I

Informations en langues étrangères.....	5
---	---

---

## L

Lexique.....	15
--------------	----

---

## M

Matériel scolaire.....	12
Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication (MITIC).....	11
Message du directeur.....	4
Mesures d'aide pour les élèves en difficulté.....	13
Mise en congé des élèves sur temps scolaire.....	12
Modalités d'enclassement.....	12

---

## R

Règlement interne.....	12
------------------------	----

---

## S

Séances d'information aux parents.....	12
Service des écoles et du parascolaire de la ville de Lausanne.....	14
Services et personnes ressources.....	12
Situation géographique des différents bâtiments.....	9
Structure de l'école obligatoire vaudoise.....	15

---

## V

Vacances scolaires.....	11
Valeurs, vol.....	15



## Message du Directeur

Chers parents, chers élèves,

Le corps enseignant et la direction souhaitent la bienvenue à tous les élèves qui intègrent une des 64 classes de Floréal et formulent le vœu que cette année se déroulera dans des conditions optimales. Au moment où ces lignes sont rédigées, nous comptons 1208 élèves.

A Floréal, nous cultivons les valeurs suivantes : “Nous, professionnelles et professionnels de l’enseignement, nous nous formons pour que notre école soit un lieu d’apprentissage évolutif, attentif au cadre légal, et bienveillant. Nous respectons la diversité et les différences, et œuvrons dans une vision de durabilité. Nous souhaitons que notre école soit un lieu de respect favorisant un climat positif, où le sentiment de sécurité est présent pour tous, dans un cadre et une organisation clairs. Nous pratiquons la différenciation et cultivons les échanges de pratiques et de savoirs.”

Des changements et des projets se développent ou se poursuivent cette année. Ils seront détaillés dans les rencontres « direction-parents » en septembre :

- Nous mettons en œuvre notre Concept 360° pour renforcer une école à visée inclusive.
- En collaboration avec les groupes « durabilité » et PSPS, nous poursuivons nos projets sur les thèmes de la qualité du climat d’établissement et de la citoyenneté.
- Le projet « L’école numérique » s’étend aux classes des degrés 5-6P.
- Nous déploierons une enquête pour les professionnel-le-s de l’établissement en collaboration avec l’unité PSPS, visant le renforcement de la santé au travail.
- Sur tous les sites scolaires des projets pédagogiques avancent. L’enseignante ou l’enseignant de votre enfant pourra vous en parler plus en détail lors des réunions de classe qui auront lieu au mois de septembre.

Des équipes qui changent :

- Nous avons dit au revoir à certaines personnes qui sont arrivées au terme de leur contrat, ont achevé leur carrière, ou rejoignent un autre établissement : Letizia Stasi (infirmière), Lidia Mompert (assistante à l’intégration), Amélie Ferrari, Naomi Fivat, Sandra Martins da Silva, Karine Vulliez, Katryn Bolomey, Myriam Tschumi, Valérie Mancini et Maria Garcia Cenarro
- Nous avons le plaisir d’accueillir de nouvelles personnes à qui nous souhaitons la bienvenue : Maud Helmstetter (nouvelle infirmière scolaire), Piero Altieri, Nicolas Gagliarde, Mélanie Krebs, May Majed, Marie Mettraux, Natasha Nedanoska, Odile Raemy, Fouzia Receveur, Elisa Rodriguez.
- Sabrina Augé et Sofia Colosio rejoignent le Conseil de direction. Elles occuperont la fonction de doyennes en charge de la pédagogie spécialisée. Elles succèdent à Juliette Bakir.

En vous souhaitant une bonne lecture de toutes les informations qui suivent, nous vous rappelons que ce memento est un document important. Nous vous prions de vous conformer aux directives qu’il contient. Vous retrouverez les événements qui marquent la vie de l’établissement sur le [site internet de l’école](#).

Au nom de tous, nous formulons le vœu de passer tous ensemble une excellente année scolaire !

Pour le corps enseignant et le conseil de direction,

Eric Novello, directeur

## Informations en langues étrangères

### Français

Chers parents,

Nous sommes très heureux d'accueillir votre enfant dans notre établissement ! Vous y serez également toujours les bienvenus.

Problèmes scolaires ? Discipline ? Règles sociales ou scolaires ? Questions importantes ? Demandes de congés ? Soucis concernant votre enfant ? Nous sommes à votre disposition !

Contactez notre secrétariat : Etablissement primaire de Floréal, avenue de Cour 14, 1007 Lausanne, 021 315 64 51.

Vous ne comprenez pas le français, et des questions concernant l'école se présentent ? Nous trouverons un traducteur auprès de l'association « Appartenances » qui permettra un dialogue constructif.

[\(Lien vers les informations de la DGEO\)](#)

### Albanais

Të nderuar prindër,

Për ardhjen e fëmijut tuaj në shkollën tonë, jemi shumë të kënaqur. Edhe ju do të jeni gjithmonë të mirëseardhur.

Jemi në dispozicionin tuaj çdoherë për t'ju përgjigjur, pyetjeve si : Problemet shkollore ? Disiplina ? Rregullat shkollore dhe shoqërore ? Pyetje me rëndësi ? Kërkesë për pushim nga shkolla ? Ndonjë shqetësim rreth fëmijut tuaj ?

Mund ta kontaktoni sekretariatit : Etablissement primaire de Floréal, avenue de Cour 14, 1007 Lausanne, 021 315 64 51.

Në rast se nuk e zotëroni mjaft frengjishten, ose nëse keni ndonjë pyetje lidhur me shkollën : mund t'ju takojmë me praninë e një përkthyes-i-e të shoqatës « Appartenances » në mënyrë që të na ndihmoj për një dialog të kënaqshëm.

[\(Lien vers les informations de la DGEO\)](#)

### Allemand

Liebe Eltern,

Wir freuen uns sehr, ihre Tochter/ihren Sohn in unsere Schule aufzunehmen. Auch Sie sind bei uns immer willkommen. Stehen Sie vor Schwierigkeiten in der Schule ? Probleme mit der Disziplin ? Schulregeln, die nicht klar sind ? Wichtige Fragen ? Urlaubsgesuche ? Sorgen, die ihr Kind betreffen ? Wir stehen Ihnen gerne zur Verfügung.

Nehmen Sie mit unserem Sekretariat Kontakt auf : Etablissement primaire de Floréal, avenue de Cour 14, 1007 Lausanne, 021 315 64 51.

Falls Sie die französische Sprache (noch) nicht zu Ihrer vollständigen Zufriedenheit beherrschen und Fragen in Bezug auf schulische Themen haben, bitten wir Sie, sich zu melden. Wir werden in Zusammenarbeit mit einem Übersetzer der Institution « Appartenances » versuchen, miteinander im Gespräch eine Lösung für Ihr Kind zu finden.

[\(Lien vers les informations de la DGEO\)](#)

### Anglais

Dear parents,

We are very happy to welcome your child in our school. You will always be welcome here, too.

School problems ? Discipline ? Social or school rules ? Important questions ? Holidays requests ? Are you worried or concerned for your child ? We remain at your disposal !

Please contact our secretary's office in : Etablissement primaire de Floréal, avenue de Cour 14, 1007 Lausanne, 021 315 64 51.

If you don't understand or don't speak French, and in case you have questions about school, we'll find a translator at the « Appartenances » Association, which will help us to have a constructive conversation.

[\(Lien vers les informations de la DGEO\)](#)

## Arabe

الآباء الاعزاء

نحن سعداء جدا باستقبال اطفالكم في مدرستنا، حيث ستكونون انتم ايضا موضع ترحيب دائما

اذا كان لديكم اسئلة متعلقة بمشكلة مدرسية ما او بالانتظام او بالضوابط الاجتماعية او المدرسية او بطلب الاجازات او اية هموم اخرى متعلقة باطفالكم، فسنكون تحت تصرفكم

تستطيعون الاتصال باستعلاماتنا على العنوان التالي:

Etablissement primaire de Floréal, avenue de Cour 14, 1007 Lausanne, 021 315 64 51

واذا كان لديكم اسئلة او استفسارات متعلقة بالمدرسة ولكنكم لا تفهمون اللغة الفرنسية فبأمكاننا احضار مترجم من جمعية إنتماءات لكي يساعدنا على اقامة حوار بناء

[\(Lien vers les informations de la DGEO\)](#)

## Espagnol

Estimados padres,

Nos da mucho gusto acoger a su hijo en nuestro establecimiento escolar, en el que ustedes siempre serán bienvenidos. Si tienen... problemas con la escuela ? disciplina ? normas sociales o escolares ? preguntas importantes ? permiso para ausentarse ? preocupaciones con respecto a su hijo-a ? Nosotros estamos a su disposición !

Puede ponerse en contacto con nuestra secretaría : Etablissement primaire de Floréal, avenue de Cour 14, 1007 Lausanne, 021 315 64 51.

Si no entienden bien el francés, y si tienen interrogantes con respecto a la escuela, le encontraremos un traductor-intérprete de la Asociación « Appartenances » para facilitar el diálogo.

[\(Lien vers les informations de la DGEO\)](#)

## Italien

Cari genitori,

Siamo molto felici di accogliere vostra-o figlia-o nella nostra scuola. E anche voi sarete sempre i benvenuti.

Problemi scolastici ? Disciplina ? Regole di convivenza o scolastiche ? Domande importanti ? Richieste di permessi ? Preoccupazioni riguardanti i vostri figli ? Siamo a vostra disposizione !

Per qualsiasi richiesta vogliate contattare la nostra segreteria : Etablissement primaire de Floréal, avenue de Cour 14, 1007 Lausanne, 021 315 64 51.

Non capite il francese e avete delle domande riguardanti la scuola ? Troveremo un interprete dell'associazione « Appartenances » che renderà possibile un dialogo costruttivo.

[\(Lien vers les informations de la DGEO\)](#)

## Macédonien

Pocituvani Roditeli,

So golemo zadovolstvo go ocekuveme vaseto dete vo naseto uciliste ! Vi isto taka ste sekogas dobrodojeni.

Ucilisni problemi ? Disciplinski ? Pravila scijalni ili ucilisni ? Prasanja vazni ? Potreba za slobodni denovi ? Vaseto dete ve zagrizuva ? Nie sme na vase raspolagnje !

Kontaktirajte go nasiot sekretarijat vo Etablissement primaire de Floréal, avenue de Cour 14, 1007 Lausanne, 021 315 64 51.

Vie ne go razbirate francskiot jazik, i se javuvat prasajna vo vrska za Učili š teto ? Nie naogame soodveten jazicen preveduvac od asocijacija « Appartenances » koj ke ni ovozwozi eden krostructiven dijalog.

[\(Lien vers les informations de la DGEO\)](#)

## Portugais

Caros Pais,

É para nós uma grande alegria receber o vosso filho (a) na nossa escola. Onde vocês, Pais, também serão sempre bem-vindos.

Problemas escolares ? Problemas de disciplina ? Regras sociais ou escolares ? Perguntas importantes ? Pedidos de « congés »? Problemas relacionados com o vosso (a) filho(a) ? Nós estamos sempre à vossa inteira disposição.

Contactem a nossa secretaria : Etablissement primaire de Floréal, avenue de Cour 14, 1007 Lausanne, através do número de telefone 021 315 64 51.

E se vocês não falam Francês, mas têm perguntas importantes ou dúvidas relacionadas com a escola, nós encontraremos um tradutor de Português, através da associação « Appartenances », o que permitirá um diálogo construtivo.

[\(Lien vers les informations de la DGEO\)](#)

## Serbo-croate

Poštovani roditelji,

Drago nam je što će vaše dete pohodjati našu školu, a vi ćete nam takodje uvek biti dobrodošli.

Ukoliko vaše dete ima bilo koji problem ili teškoce sa nekim školskim predmetom, sa vladanjem, sa školskim pravilima i pravilima ponašanja, ako treba da odsustvuje od škole ili ako imate bilo koje važno pitanje i brigu u vezi deteta, obratite nam se. Mi smo vam na raspolaganju da vam pomognemo.

Pozovite sekretarijat škole : Etablissement primaire de Floréal, avenue de Cour 14, 1007 Lausanne, 021 315 64 51.

Radi se o pitanjima u vezi škole a vi ne razumete francuski ?, nemojte se ustručavati da nam se obratite : potražićemo prevodioca iz ustanove « Appartenances » koji će nam omogućiti uspešno sporazumevanje.

[\(Lien vers les informations de la DGEO\)](#)

## Tamoul

அன்புள்ள பெற்றோர்களுக்கு,

நாங்கள் உங்கள் பிள்ளைகளை எங்கள் பாடசாலையில் சேர்த்துக் கொள்வதில் மிகவும் மகிழ்ச்சி அடைவதுடன், உங்களையும் எப்பொழுதும் மகிழ்வுடன் வரவேற்கின்றோம்.

பாடசாலையில் ஏற்படும் பிரச்சனைகள், ஒழுக்கம், சமூக அல்லது பாடசாலைச் சட்ட திட்டங்கள், முக்கியமான கேள்விகள், விடுமுறை கோருதல், உங்கள் பிள்ளைகளைப் பற்றிய கவலைகள் ஆகிய விடயங்களைக் கலந்து ஆலோசிக்க நாங்கள் தயாராக உள்ளோம்.

எங்கள் காரியாலயத்துடன் தொடர்பு கொள்ளவும்: *Etablissement primaire de Floréal, Avenue de Cour, 1007 Lausanne, 021 315 64 51.*

உங்களால் "french" மொழி நன்றாக விளங்கமுடியாவிட்டால் , உங்கள் பிள்ளைகளின் கல்விசமந்தமாகவோ பாடசாலையுடன் தொடர்புடைய விடயங்கள் சமந்தமாகவோ கேள்விகள் இருப்பின், எங்களுடன் கலந்துரையாடுவதைச் சுலபமாக்குகவதற்கு நங்கள்: Association «Appartenances» மூலம் ஒரு மொழிபெயர்ப்பாளரை ஒழுங்குபடுத்துவோம்.

[\(Lien vers les informations de la DGEO\)](#)

## Turc

Deg`erli Veliler,

Çocuk`unuzu okulumuzun bünyesinde görmekten mutluluk duyarız. Sizlere kapımız her zaman açıktır.

Sizleri aramızdan görmek bizlere memnuniyet verir. .Öğ`renim sorunları ? Disiplin ? Toplumsal kurallar veya okul kuralları ? Önemli sorular ? İzin istemek ? Çocuk`unuzla ilgili herhangi bir sorun ? Birlikte çözmek için huzurunuzdayız !

Bize ulaş, mak için : Etablissement primaire de Floréal, avenue de Cour 14, 1007 Lausanne, 021 315 64 51.

Eğer fransızca bilmiyorsanız ve çok önemli bir problemle karşı karşıyaysanız, size

« Appartenances » kurumundan birçevirmen bulabiliriz.

[\(Lien vers les informations de la DGEO\)](#)

## Coordonnées de l'établissement

Adresse du secrétariat : Avenue de Cour 14, 1007 Lausanne

Heures d'ouverture du secrétariat : 7h45 – 11h45 et 13h45 – 16h30 (mercredi 7h45 – 11h45)

Téléphone : 021 315 64 51

Adresse électronique : floreal@lausanne.ch

### Direction et administration

Directeur ..... Eric Novello

Secrétaires ..... Nicole Rochat et Stéphanie Blanc

Doyen des classes 1-2P ..... André Fivaz

Doyenne des classes 3-4P ..... Antonina Aveni

Doyenne des classes 5-6P ..... Béatrice Freymond

Doyennes de la pédagogie compensatoire ..... Sabrina Augé et Sofia Colosio

Doyenne administrative ..... Céline Deforel

### Concierges

Collège de la Bourdonnette ..... Maria Fazenda Neves

Collèges de Cour et de Floréal ..... Jean-Claude Délessert

Collèges des Figuiers et de Montoie ..... Isabelle Dumas

Collège de Montriond ..... Agostino Persano

Collège de Tivoli ..... Yann Mayor

## Horaires des classes

Les enseignant-e-s prennent les élèves en charge cinq minutes avant le début de l'enseignement.

### Classes 1P

#### Matin uniquement

Lundi 8h25 – 11h50

Mardi 8h25 – 11h50

Mercredi 8h25 – 11h50

Jeudi 8h25 – 11h50

Vendredi 8h25 – 11h50

### Classes 2P

#### Matin et après-midi

Lundi 8h25 – 11h50 et 13h55 – 15h40

Mardi 8h25 – 11h50 et 13h55 – 15h40

Mercredi Congé toute la journée

Jeudi 8h25 – 11h50 et 13h55 – 15h40

Vendredi 8h25 – 11h50 et 13h55 – 15h40

### Classes 3-6P

#### Matin et après-midi

Lundi 8h25 – 11h50 et 13h55 – 15h40

Mardi 8h25 – 11h50 et 13h55 – 15h40

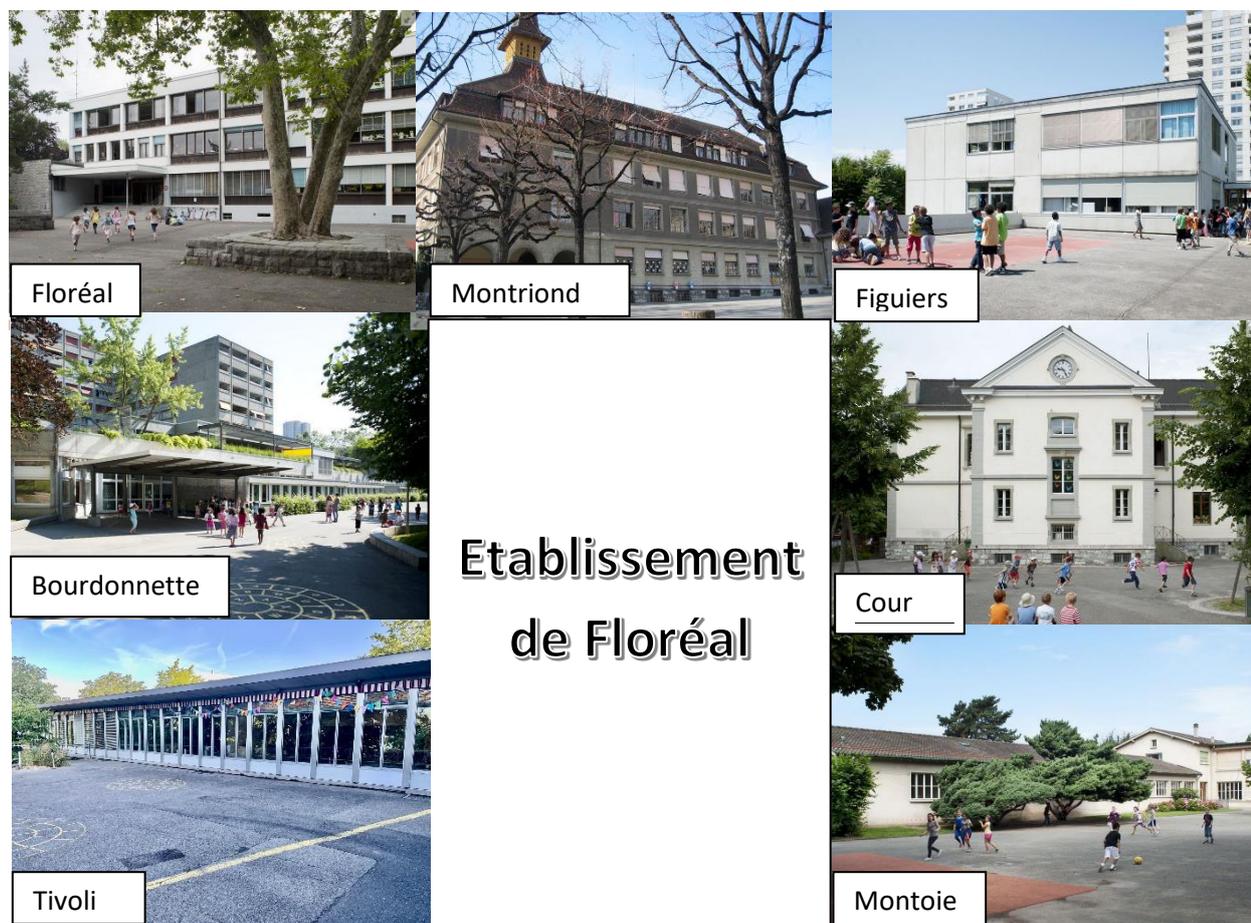
Mercredi 8h25 – 11 h50 uniquement

Jeudi 8h25 – 11h50 et 13h55 – 15h40

Vendredi 8h25 – 11h50 et 13h55 – 15h40



## Situation géographique des différents bâtiments scolaires



Collège de la Bourdonnette	<a href="#">Rte de Chavannes 101</a>
Collège de Cour	<a href="#">Av. de Cour 72</a>
Collège des Figuiers	<a href="#">Av. de Cour 141</a>
Collège de Floréal	<a href="#">Av. de Cour 14</a>
Collège de Montoie	<a href="#">Av. de Montoie 19</a>
Collège de Montriond	<a href="#">Av. Edouard-Dapples 58</a>
Collège de Tivoli	<a href="#">Av. de Tivoli 15</a>

## Accès des parents dans les bâtiments ou dans les cours de récréation

Les parents n'entrent pas dans les bâtiments de l'école pendant les cours, sauf en cas de rendez-vous préalablement convenu ou en cas de force majeure. La même règle s'applique aux moments dévolus aux devoirs accompagnés.

## Accidents dans le cadre scolaire

L'infirmier/-ère en milieu scolaire assure les premiers soins. En son absence, ceux-ci sont prodigués par l'enseignant-e, le/la concierge du site scolaire ou l'infirmier/-ère de garde de garde du Service de Santé scolaire.

Les parents sont informés lors de chaque événement qui relève de la santé de leur enfant. Il est par ailleurs indispensable que les parents puissent être atteints dans les meilleurs délais. Les coordonnées téléphoniques doivent donc être à jour.

Les parents sont tenus de venir prendre en charge leur enfant en cas de nécessité à tout moment (retour à domicile, consultation dans un centre d'urgence ou chez le médecin). La personne responsable ou l'infirmier/-ère reste avec l'élève jusqu'à l'arrivée du ou des parent-s. En cas de nécessité, il est fait appel au 144.

L'infirmière ou l'infirmier en milieu scolaire doit être informé de tout accident survenant dans le cadre scolaire, pendant l'école, sur la voie publique entre le domicile et l'école et vice-versa. Un rapport sera établi par l'enseignante ou l'enseignant responsable de l'enfant.

Dans tous les cas, les parents annoncent sans tarder l'accident à leur propre assurance qui, en principe, rembourse les frais. Ils adressent l'ensemble des factures à leur assurance. Conformément à la LAMAL, les franchises, quote-part et contributions aux frais hospitaliers restent à la charge des parents.

[\(Lien vers la page internet de la ville de Lausanne traitant de la santé\)](#)

## Animation en éducation physique

Une enseignante ou un enseignant en éducation physique vient régulièrement dans les classes afin de donner une animation en éducation physique.

## Annonce d'absence

Toute absence est annoncée immédiatement à l'enseignante concernée ou l'enseignant concerné selon les modalités définies en début d'année.

Toute absence doit être justifiée par écrit. Le jour de son retour à l'école, l'élève remet à son enseignante ou son enseignant un justificatif d'absence signé par ses parents. Au-delà d'une absence de cinq jours, il produira un certificat médical.

Une absence non valablement excusée ou non motivée dans le délai imparti sera considérée comme injustifiée. L'élève absent aux cours doit prendre les mesures nécessaires pour se tenir informé-e auprès de son ou de ses enseignant-e-s du travail à rattraper.

Dans la mesure du possible et sauf cas d'urgence, les rendez-vous médicaux ou administratifs sont pris en dehors des heures de cours. Si un rendez-vous doit être pris sur temps scolaire ou en cas de maladie, les parents viennent chercher leur enfant à l'école. Pour les rendez-vous médicaux qui doivent être pris sur temps scolaire, l'annonce d'absence peut se faire par le biais de l'agenda ou du cahier de communication. Un justificatif doit être fourni à l'enseignante ou l'enseignant.

Par maladie, on entend les situations où l'état de l'enfant ne lui permet pas de suivre les cours et d'en tirer un bénéfice. Cela comprend également les cas où l'état de l'enfant ne permettrait pas aux enseignantes ou enseignants de donner leur cours dans des conditions acceptables. Sur demande, un justificatif de rendez-vous ou une convocation est remis à l'enseignante ou l'enseignant.

## Assurances

Tout élève doit être assuré car c'est sa propre caisse maladie et accident qui interviendra prioritairement en cas de problème. La Ville de Lausanne est toutefois couverte par une assurance qui peut prendre en charge si besoin les frais liés à un accident lorsque l'assurance personnelle ne les couvre pas ou pas totalement.



## Changement d'adresse

Les parents sont priés de signaler immédiatement au secrétariat tout changement d'adresse, de situation familiale ou de numéro de téléphone. En cas de départ, les parents avisent la direction, dès que la destination est connue.

## Circulation devant l'entrée des collèges

Il est important que les parents des élèves s'engagent à maintenir les abords des collèges libres de tout véhicule susceptible de gêner, voire de créer un danger pour la sécurité des enfants.

## Demande de congé

Toute absence prévisible doit faire l'objet d'une demande de congé adressée à la direction par écrit et au plus tard deux semaines avant le congé requis, sauf situation d'urgence ou situation imprévue.

En principe, il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances scolaires ou un jour férié.

Tout congé pris sans l'accord de la Direction peut donner lieu à une sanction (dénonciation au Préfet par exemple).

L'élève participe de manière obligatoire aux projets pédagogiques organisés par l'école. Lorsque ces derniers entraînent la présence de l'enfant en dehors du temps scolaire habituel, les parents peuvent soumettre le cas échéant une demande de dispense écrite à l'enseignante ou l'enseignant ou à la direction selon la nature du projet.

## Vacances scolaires

Vous trouvez toutes les dates des vacances et jours fériés sur Internet : [lien](#)

## Demi-journées de congé

Le Conseil des Etablissements de la Ville de Lausanne a pris la décision de mettre les élèves en congé le **jeudi après-midi 1<sup>er</sup> mai 2025** et le **mercredi matin 28 mai 2025** (avant le jeudi de l'Ascension).



## Documents officiels

Les parents sont priés de signer les documents officiels et de les remettre à l'enseignante ou à l'enseignant (selon les indications dans l'agenda ou dans le cahier de communication).

## Droit à l'image et protection des données des élèves

Dans le cadre de diverses sorties, visites et activités pédagogiques, votre enfant pourra être photographié ou filmé (photos de classes, photos à but pédagogique pour repérer sa place ou son matériel, photos lors d'un camp ou d'une course d'école, etc.).

Ces photos seront utilisées exclusivement dans le cadre scolaire. Il se peut que certaines photos figurent sur des travaux que chaque élève prendra chez lui en fin d'année scolaire : cahier, dossier, panneau mural, diaporama, bande dessinée, etc.

En référence aux textes légaux en vigueur, notamment sur la protection des données et le droit à l'image, vous recevrez en début d'année scolaire un document à remplir vous permettant d'indiquer si vous acceptez ou non que votre enfant soit pris-e en photo, ou filmé-e, et de définir l'usage que les enseignantes et enseignants pourront faire de ces documents. Lors d'événements particuliers, vous serez à nouveau consultés.

## Entrée et sortie des bâtiments

Les élèves entrent et sortent de leur bâtiment selon les indications données par leurs enseignantes et enseignants.

## Ethique et cultures religieuses

L'article 4 du Règlement d'application de la LEO stipule que l'enseignement de l'éthique et des cultures religieuses est dispensé à tous les élèves, dans le respect des convictions de chacun-e. Il est dénué de tout prosélytisme.

En vertu de cet article, aucune dispense ne sera accordée.

## Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication (MITIC)

Les élèves ont accès au matériel MITIC (IPad, ordinateur, micro, etc.) et à Internet uniquement en présence d'une enseignante ou d'un enseignant. Pour certains projets (recherche d'informations, correspondance avec d'autres classes, etc.), ils peuvent utiliser, sous la surveillance des enseignant-e-s, un réseau Internet protégé.

Une charte numérique figure dans l'agenda ou dans le cahier de communication de l'élève. Cette charte sera abordée en classe au fur et à mesure des projets. Les parents devront en prendre connaissance.

De plus amples informations sont disponibles sur le site [www.prevention-web.ch](http://www.prevention-web.ch)

Pour rappel, un « cadre pour l'usage des écrans à l'école et conseils pour la maison » figure dans l'agenda de l'élève (ou dans le cahier de communication).

## Matériel scolaire

Les élèves sont responsables du matériel scolaire qui leur est confié. Ils viennent en classe avec un sac d'école dans lequel se trouvent l'agenda et leur matériel (crayons, gomme, plume, etc.).

Les livres, brochures et cahiers ne doivent plus obligatoirement être fourrés.

## Mise en congé des élèves sur temps scolaire

Lorsque les élèves sont mis en congé sur temps scolaire (journée pédagogique), une permanence est organisée sur demande expresse des parents.

Tout élève libéré-e d'un cours pour des raisons particulières (maladie, handicap momentané, etc.) ne peut être mis-e en congé qu'après accord écrit entre l'enseignante ou l'enseignant et les parents.

## Modalités d'enclassement

La direction prend en considération l'adresse officielle des élèves, qui fait foi pour décider du lieu de scolarisation. De plus, l'école collabore avec les structures de garde parascolaire pour favoriser un contexte de scolarisation le plus stable possible. Toutefois, il arrive que des élèves doivent changer de site scolaire pour des questions d'équilibrage des effectifs de classe. L'intérêt général est en effet prioritaire sur l'intérêt personnel. Dans ce genre de situation, les parents en sont informés dans les meilleurs délais.

## Règlement interne

Le document décrit le comportement attendu des élèves, la gestion du matériel, les horaires de l'établissement, la fréquentation des cours, la ponctualité et les absences, les demandes de congé, l'accès aux bâtiments et aux salles, y compris pour les parents, les récréations, la consommation de nourriture, le conseil des élèves, les sanctions, etc.

[Le lien vers le document.](#)

## Séances d'informations aux parents

Les parents assistent aux soirées d'information et aux entretiens sollicités par les enseignantes et les enseignants ou la direction. Les soirées d'informations auront lieu dans les salles de classes lors des réunions de parents avec les enseignantes et les enseignants.

Une rencontre entre direction et parents de tout l'établissement est fixée **le 24 septembre 2024 à 19h00**. Ces soirées feront l'objet d'une invitation. Divers partenaires de l'école y participeront également.

En cas d'empêchement, les parents avertissent la maîtresse de classe, le maître de classe ou la direction.



Pour rappel, lorsque les parents rencontrent une difficulté, ils peuvent s'adresser à l'enseignante ou l'enseignant en charge de la maîtrise de classe ou au secrétariat. Les maîtresses et maîtres de classe, les doyennes et doyens ainsi que le directeur reçoivent sur rendez-vous.

Il est recommandé aux parents d'utiliser de ces possibilités qui sont toujours bénéfiques à leur enfant. Elles permettent, en effet, un contact personnel et direct qui peut éviter des quiproquos.

Remarque : il arrive parfois que des parents demandent à rencontrer la direction pour évoquer des dysfonctionnements d'enseignantes et d'enseignants en demandant la confidentialité. Ethiquement, ce principe n'est pas recevable.

## Services et personnes ressources

### Médiation

Deux enseignantes de l'établissement ont suivi des formations complémentaires leur permettant d'offrir une prestation de médiation aux élèves et aux classes. Les élèves peuvent faire appel à elles lorsqu'ils sont en conflit avec leurs camarades, ou qu'ils vivent une situation problématique. Les médiatrices sont également à disposition du corps enseignant en cas de besoin.

La médiation a pour objectif de contribuer à :

- faire de l'établissement scolaire un lieu où se vivent (et donc s'apprennent) la citoyenneté et des comportements favorables au mieux vivre ensemble ;
- diminuer les situations d'exclusion, de marginalisation et de solitude ;
- installer un bon climat scolaire ainsi que d'établir, préserver ou rétablir une communication de qualité entre les élèves.



### Groupe santé

L'équipe **Promotion de la Santé et de la Prévention en milieu Scolaire (PSPS)** met en place des animations dont le but est de veiller à la santé et au bien-être des élèves.

En collaboration avec les membres de l'équipe interdisciplinaire locale, l'animatrice ou l'animateur de santé a les tâches suivantes :

- proposer et coordonner des projets dans le but de favoriser un climat scolaire positif dans l'établissement
- animer, si nécessaire créer, une équipe interdisciplinaire
- établir une conception commune de la promotion de la santé
- procéder à une analyse des besoins de l'établissement scolaire
- intégrer les membres de la communauté locale (école, famille, environnement social, etc.) aux projets de l'établissement.

[Lien vers la page internet de l'unité PSPS](#)

## Mesures d'aide pour les élèves en difficulté

Les enseignantes et les enseignants de l'établissement mettent en œuvre des pratiques pédagogiques s'inscrivant dans le [Concept 360°](#), visant à amener des réponses aux besoins de tous les élèves. Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter la page du site internet du site officiel de l'Etat de Vaud accessible par le lien suivant :

[Lien vers la page du site de l'Etat de Vaud qui évoque « Les réponses aux besoins particuliers »](#)

### Enseignement spécialisé

Les élèves ayant des besoins particuliers nécessitant une aide plus spécifique peuvent bénéficier de mesures de pédagogie compensatoire dispensées par l'**Office de soutien pédagogique et de l'enseignement spécialisé (OSPES)**. **Les parents doivent donner leur accord** pour que ces mesures puissent être mises en œuvre.

[Lien vers la page internet de l'Etat de Vaud qui évoque l'enseignement spécialisé](#)

## Elèves allophones

Les élèves allophones du cycle 1 (1P à 4P) sont intégrés dans une classe régulière.

Afin de permettre leur intégration culturelle et linguistique, un enseignement particulier leur est dispensé par un-e deuxième enseignant-e, sous diverses formes. Le lien entre la culture d'origine et la culture d'accueil est favorisé tout en facilitant l'adaptation scolaire et sociale.

Certains élèves primo-arrivants de 5-6P intègrent la classe d'accueil de l'établissement. Un accueil sur mesure se déroule dans les bureaux lausannois du **Centre de ressources pour élèves allophones (CREAL)** : [lien](#) du CREAL.

[Lien vers la page internet du site internet de l'Etat de Vaud qui évoque « l'allophonie »](#)

## Prévention du harcèlement

Des situations de harcèlement et ou d'intimidation à l'école sont peu fréquentes, mais préoccupantes. Il faut les distinguer des contextes de conflits entre élèves (chamailleries ou simples tensions par exemple), qui sont en général peu durable dans le temps.

Par « harcèlement et intimidation », on entend des contextes où un ou des intimidateur-s se liguent de manière durable dans le but de provoquer des souffrances physiques ou morales importantes chez leur-s victime-s.

Des équipes de professionnels de l'établissement, formées à la prévention du harcèlement en milieu scolaire, sont constituées dans l'établissement. Elles traitent les situations d'intimidation de façon à soutenir la ou les victime-s ainsi que les intimidateurs ou intimidatrices et à intervenir auprès ces derniers ou dernières. Ils ou elles sont invité-e-s à rechercher eux-mêmes ou elles-mêmes ce qu'ils ou elles pourraient faire pour réparer leurs méfaits, pour que « l'élève-cible » se sente mieux. Les professionnels cherchent à casser l'effet de groupe d'une manière non culpabilisante ou blâmante.

[Lien vers la page internet du site internet de l'Etat de Vaud qui évoque « le harcèlement entre élèves »](#)

## Equipes pluridisciplinaires (réseaux interdisciplinaires)

Les professionnels de l'école travaillent en collaboration avec les spécialistes qui soutiennent les élèves en difficulté. Ils se réunissent en « équipe pluridisciplinaire » regroupant tous les intervenants concernés par le suivi d'un élève: PLS et enseignant-e-s, assistant-e social-e, infirmières scolaires, doyennes et doyens, etc. Les parents sont informés des dates des réunions concernant leur enfant et s'ils n'y participent pas, un compte-rendu leur en est donné ultérieurement.

## MATAS

**Le Module d'activités temporaires d'aide à la scolarité (MATAS)** accueille des élèves présentant des difficultés durables du comportement associées la plupart du temps à un risque de rupture scolaire. Le but est de favoriser la poursuite de la scolarité de l'élève, en principe en classe. Cette mesure est proposée pour trois mois et est renouvelable une fois. L'élève est accueilli au MATAS deux jours par semaine durant lesquels il alterne temps scolaire et temps éducatif.

[Lien vers le site Internet du Matas 1 de la Rambarde](#)



## Service des écoles et du parascolaire de la Ville de Lausanne

Le **Service des écoles et du parascolaire (SEP)** met à la disposition de l'établissement scolaire les infrastructures nécessaires à son bon fonctionnement, notamment en termes de locaux.

Adressez-vous au SEP pour les prestations suivantes :

**Guichet unique pour l'inscription à l'école** : les inscriptions à l'école peuvent se faire durant la tranche horaire de 08h00-11h30 et 13h00-16h00, de préférence sur rendez-vous, en appelant le 021 315 64 37.

**Structures d'accueil parascolaires (APEMS)**: plusieurs structures 1-6P desservent l'établissement de Floréal :

- APEMS Floréal : [lien](#)
- APEMS Floréal – Antenne Maison de Quartier : [lien](#)
- APEMS Floréal – Antenne Dapples : [lien](#)

- APEMS de Contigny
- APEMS des Plaines : [lien](#)
- APEMS de Montriond : [lien](#)

**Devoirs accompagnés (DAC)** : les DAC sont organisés le lundi, mardi et jeudi, du 2 septembre 2024 au 20 juin 2025: [lien](#)

**Pédibus** : Lausanne est la première ville à avoir implanté le Pédibus : un bus « à pied », guidé par les parents et qui offre sécurité et convivialité sur le chemin de l'école : [lien](#)

**Aides individuelles** : les parents qui rencontrent des difficultés financières peuvent adresser une demande de subside au SEP (camps, repas chauds, DAC, sortie à la ferme pédagogique). [lien vers les formulaires de demande](#) (les assistantes sociales peuvent aider les parents à remplir ces documents).

**Conseil des établissements lausannois (CET)**: [lien](#)

**Adresse du Service des écoles et du parascolaire** : Place Chauderon 9, Case postale 5032, 1001 Lausanne  
Heures d'ouverture du guichet unique : 8h00 – 12h00 et 13h00 – 16h30  
Téléphone : 021 315 64 11

[Lien vers « le Service des écoles et du parascolaire »](#)

## Service de psychologie scolaire

[Lien vers les spécialistes PPLS: psychologue, psychomotricien et logopédiste](#)  
[Lien vers « l'Assistante sociale scolaire »](#)

## Service de santé et prévention

[Lien vers « le Service de santé des écoles »](#)

## Direction Enfance, jeunesse et quartiers (Secrétariat général):

[Lien vers les activités culturelles, de découverte et sportives proposées et financées par la Ville de Lausanne](#)  
[Lien vers les activités de sensibilisation à l'environnement](#)  
[Lien vers les activités proposées par la Ville de Lausanne pendant les vacances scolaires](#)



## Autres partenaires de l'école de Floréal

L'établissement collabore encore avec les structures suivantes :

[Lien vers « l'Association des parents d'élèves APE »](#)  
[Lien vers « A:Primo Ping:Pong »](#)  
[Lien vers « les sorties et camps »](#)  
[Lien vers « les activités sportives »](#)  
[Lien vers Eco-scool](#)

## Structure de l'école obligatoire vaudoise

Vous trouvez toutes les informations utiles sur le site internet du Canton de Vaud.

[Lien vers la page internet du site Internet de l'Etat de Vaud qui évoque « la scolarité obligatoire »](#)

## Valeurs, vol

Il n'est pas nécessaire que les élèves prennent de l'argent à l'école.

Les téléphones portables et les autres appareils connectés sont éteints à l'intérieur des bâtiments et dans la cour. Ils doivent rester dans le sac d'école.

L'établissement décline toute responsabilité quant aux vols d'objets personnels tels que trottinette, planche à roulettes, etc. commis au détriment des élèves à l'école et dans toutes les activités scolaires.

## Annexe : lexique

**APE** [Association des parents d'élèves](#)

**APEMS** [Accueil pour écoliers en milieu scolaire](#)

**CIF** [Cours intensif de français](#)

**CREAL** [Centre de ressources pour élèves allophones](#)

**CVE** [Centre de vie enfantine](#)

**DAC** [Devoirs accompagnés](#)

**DEF** [Département de l'enseignement et de la formation](#)

**DEJE** [Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers](#)

**DGEJ** [Direction générale de l'enfance et de la jeunesse](#)

**DGEO** [Direction générale de l'enseignement obligatoire](#)

**ECR** [Epreuve cantonale de référence](#)

**LEO** [Loi sur l'enseignement obligatoire](#)

**MATAS** [Module d'activités temporaires et alternatives à la scolarité](#)

**OSPES** [Office du soutien pédagogique et de l'enseignement spécialisé](#)

**PPLS** [Psychologues, psychomotriciens, logopédistes travaillant en milieu scolaire](#)

**RLEO** [Règlement d'application de la loi sur l'enseignement obligatoire](#)

**PSPS** [Promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire](#)

**SEP** [Service des écoles et du parascolaire](#)

